



LILLE

Développer l'Economie Sociale et Solidaire



PAR CHRISTIANE BOUCHART,

CONSEILLÈRE MUNICIPALE EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DU COMMERCE ÉQUITABLE
PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE



Lille et sa communauté urbaine l'ont compris depuis longtemps: l'économie sociale et solidaire apporte des solutions innovantes et respectueuses de l'homme et de l'environnement pour redynamiser l'économie. Retour sur douze ans d'actions avec le témoignage de **Christiane Bouchart**, conseillère municipale en charge de cette politique.

© Lilas autopartage

En 2002, Lille a mis en place le **premier plan de développement pluriannuel de l'Economie sociale et solidaire (ESS) en France.**

Christiane Bouchart, élue municipale écologiste, se souvient de ce qui motivait alors l'équipe municipale: « L'ESS porte des valeurs de solidarité, de démocratie, de citoyenneté et elle invite à une redéfinition des richesses. De surcroît, ce type d'économie est pourvoyeuse en emplois durables et non délocalisables. Elle a donc été considérée comme un moyen de préserver et de revitaliser nos territoires. Elle permettait aussi de démontrer qu'il est possible de « faire autrement », efficacement sur le plan économique, tout en respectant l'humain et l'environnement. L'ESS était

à l'époque trop confidentielle; cette économie n'avait pas besoin d'un choc de compétitivité, mais plutôt d'un choc de solidarité! ».

CHOC DE SOLIDARITÉ

Pour mener à bien cette politique, il a d'abord fallu s'adosser à un socle de valeurs et de critères qui seraient reconnus par tous les acteurs du secteur. Ce fut l'un des objets du diagnostic partagé qui fut lancé à l'époque. Christiane Bouchart insiste sur le fait que **le développement de l'ESS passe par une posture particulière du jeu politique:** « Il s'agissait d'associer l'ensemble des parties prenantes, précise l'élue. De

mettre en avant une économie du lien plutôt qu'une économie du bien. ».

À ce jour, deux plans ont permis de créer des outils structurants pour la création et l'accompagnement de projets de structures de l'ESS. Un 3^e plan a débuté en 2010 et s'achèvera en 2014.

En janvier 2011, l'Intercommunalité, qui détient la compétence économique, a voté une délibération permettant d'instaurer une complémentarité avec la politique municipale. Aujourd'hui, le développement de l'ESS est inscrit dans le **Plan Régional de Développement Economique (PRDE)** et dans le **Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE).**

Dès 2012, un travail pour définir une nouvelle manière de délimiter l'ESS en y intégrant les sociétés à finalité solidaire, mais de forme commerciale, a été lancé. **Initiative pionnière qui trouve aujourd'hui écho dans le projet de loi relatif à l'ESS de Benoît Hamon.** Celui-ci prend aussi en compte deux critères auxquels Christiane Bouchart est très attachée : *le lien au territoire et la co-construction des politiques publiques.*

Un plan, une méthode

1 Réfléchir à la gestion du partenariat :

- Co-construction de la politique publique avec les acteurs territoriaux ;
- Mise en place d'instances de suivi participatives ;
- Processus d'évaluation.

2 Trouver des réponses économiques adaptées au territoire en termes...

- d'emploi ;
- d'innovation ;
- de coopération ;
- de mutualisation ;
- d'ancrage local.

La preuve par l'exemple : Lilas, Lille autopartage

Lancée à l'initiative de la municipalité de Lille pour répondre à une volonté politique de préserver et d'améliorer l'environnement, Lilas Autopartage est une SCIC qui associe cinq collèges : les salariés (10 %), la finance solidaire et les usagers (20 %), les collectivités partenaires dont Kéolis (15 %), les membres fondateurs (45 %) et les entreprises partenaires (10 %). Par ailleurs, un comité d'usagers permet d'améliorer le service. Il s'agit là d'un partenariat public-privé intelligent qui aujourd'hui se développe de la ville à l'échelle communautaire.

Avec une des offres les plus attractives en France, Lilas permet :

- d'accéder occasionnellement à une voiture pour ceux qui en sont privés pour des raisons économiques ;
- de renoncer à la seconde voiture ;
- aux professionnels d'optimiser la gestion de leur flotte.

Et cela en créant des emplois non-délocalisables en embauchant des personnes « éloignées de l'emploi ».

En 2011, pour améliorer la gestion de ses déplacements professionnels, la Mairie de Lille a instauré, dans le cadre de son Plan de Déplacements d'Administration, une action sur l'autopartage qui lui a permis d'allier promotion du service et économies.

Pour y arriver, il a fallu procéder par étapes :

- Réalisation d'une enquête d'évaluation des besoins auprès des agents ;
- Communication et sensibilisation en amont ;
- Ciblage des véhicules sous-utilisés (moins de 1 500 km/an) ;
- Explication du projet aux agents.

La Mairie a ainsi pu cibler les véhicules prioritaires et repérer des agents volontaires pour passer à l'autopartage. Tous ces agents ont été formés par Lilas Autopartage et ont signé une charte de bonne pratique.

En 2012, 124 agents ont utilisé le service. L'abonnement a coûté environ 15 000 € à la Mairie de Lille. En contrepartie, elle a économisé 11 200 € (moins de véhicules à entretenir, diminution des frais de carburants...) et cela a aussi permis une optimisation de la gestion de la flotte des véhicules grâce à la vente ou à la réaffectation de véhicules sous-utilisés (141 véhicules en 2010 contre 133 en 2012).

Cette action a également un impact social important : **elle favorise l'équité entre les agents de la Mairie** en permettant à toutes et tous d'accéder à la mobilité professionnelle. Enfin, cette action contribue à structurer une offre de service éco-mobilité sur le territoire de la métropole lilloise.

Fin 2013, Lilas Autopartage compte 2 000 adhérents, 75 véhicules et 30 stations réparties sur 12 communes.

si j'étais Maire

Christiane Bouchart : « *Avoir un maire écolo permettrait de faire de l'ESS le modèle économique dominant. En effet, pour cela, il est nécessaire de mettre des moyens plus conséquents pour développer un service (moyens*

humains et financiers) et investir sur les expérimentations (par exemple pour le lancement d'une monnaie sociale à l'échelle de la ville). Il serait utile également d'accroître la communication, vers la population et vers les élus. »



Christiane BOUCHART

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET COMMUNAUTAIRE
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - COMMERCE ÉQUITABLE
cbouchart@mairie-lille.fr

Aller plus loin

Le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire)

<http://rtes.fr/>

Lilas Autopartage

<http://www.lilas-autopartage.com>

Lille : 50 entreprises innovantes

<http://bzh.me/f982>

Le plan d'action ESS de Lille Métropole

<http://bzh.me/f983>

Publié par la FEVE en décembre 2013 ★ Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine CANDELIER, Catherine HERVIEU et Ronan DANTEC, membres du bureau de la FEVE & Magali DEVAL, chargée de mission.



la formation des élu-es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org

[PUBLI-INFO]